

29, rue Principale
Altenstadt



B.P. 40081
67162 WISSEMBOURG CEDEX

Tél. : 03 88 54 84 00 – Fax. : 03 88 54 35 29

REGLEMENT DES DECHETERIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental du 26 mars 1980 mis à jour en janvier 2011,
Vu la délibération du Bureau du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin, en date du 28 août 2012, considérant les horaires d'ouverture des déchèteries du 1^{er} avril au 30 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, puis du 1^{er} octobre au 31 mars de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

Est arrêté le règlement suivant :

Article 1 : Objet de la déchèterie

Les déchèteries du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin doivent permettre :

- aux habitants d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte à porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers,
- de tolérer que les artisans et commerçants y déposent uniquement leurs déchets recyclables dans l'attente de la mise en place de leurs propres filières,
- d'économiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés : papiers, cartons, ferrailles, huiles usagées, verre, déchets verts...,
- de limiter les dépôts sauvages,
- de traiter les déchets non valorisés dans des centres spécialisés agréés.

Article 2 : Horaires d'ouverture

Les déchèteries de Beinheim, Betschdorf, Hatten, Lauterbourg, Lembach, Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains, Soultz-sous-Forêts, Wintzenbach, Wissembourg et Woerth sont ouvertes au public du mardi au samedi (sauf jours fériés).

Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Leurs accès sont interdits aux artisans et commerçants le vendredi et le samedi.

Article 3 : Déchets acceptés

Sont acceptés les déchets ménagers suivants provenant exclusivement du secteur des communes membres du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin (*voir annexe*) :

- Ampoules et néons,
- Batteries,
- Bois,
- Bouchons de liège,
- Cartouches d'encre,
- Déchets verts,
- Electroménagers,
- Ferraille,
- Gravats et déblais issus du bricolage familial,
- Huile cuisine,
- Huile moteur,
- Non recyclables (polystyrène, plâtre...),
- Papier/carton,
- Piles,
- Toxiques (résidus ménagers de peinture, solvant, décapant, essence...),
- Verre,
- Vêtements.

Article 4 : Déchets interdits conformément à la réglementation

Sont interdits tous les déchets qui ne sont pas conformes à l'article 3 et en particulier :

- Les déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardins),
- Les déchets industriels, artisanaux et commerciaux non conformes à l'article 3,
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, non conformes à l'article 3,
- Les déchets anatomiques ou infectieux, les cadavres d'animaux,
- Les pneus (repris par les garagistes),
- Les souches d'arbres et toute matière non compactable,
- La terre,
- La sciure,
- Les traverses de chemin de fer,
- Les bouteilles de gaz.

Le gardien de la déchèterie est habilité à refuser des déchets non conformes au règlement. Il est chargé d'en aviser, dans ce cas, le siège du SMICTOM à Altenstadt et consigne tout refus dans un registre qu'il tient à jour.

Article 5 : Principe d'accès à la déchèterie

La déchèterie est un centre d'apport volontaire réservé exclusivement aux habitants du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin pour des déchets produits dans le périmètre du syndicat.

Tout utilisateur devra se soumettre aux formalités de contrôle préalable déterminant le lieu de résidence.

- ⇒ Ce service est gratuit pour les particuliers dans la limite d'un apport de 2 m³ par semaine.
- ⇒ Pour le professionnel (commerçant, artisan ou exploitant agricole), l'accès à la déchèterie est possible uniquement pour les matières recyclables et ce, à titre payant à concurrence de 2 m³ par semaine maximum. Il devra s'acquitter du paiement sur place au moyen de tickets à acheter auprès de :
 - **La Trésorerie de Wissembourg** : Cour de la Commanderie – 2 rue de l'Ordre Teutonique – BP 40 – 67161 Wissembourg Cedex – Tél. 03.88.94.01.29,
 - **La Mairie de Niederbronn les Bains** : 2 place de l'Hôtel de Ville – 67110 Niederbronn les Bains – Tél. 03.88.80.89.89.

Article 6 : Comportement et responsabilités des usagers

Le pré-tri des déchets sera effectué par les utilisateurs avant d'arriver sur le site pour éviter l'encombrement dû à un stationnement prolongé. Le stationnement des véhicules des usagers de la déchèterie n'est autorisé sur le site que pendant le déversement des déchets dans les conteneurs et ce pour éviter tout encombrement.

L'accès à la déchèterie, et notamment les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs, les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers qui sont civilement responsables des dommages qu'ils causent aux biens ou aux personnes dans l'enceinte de la déchèterie.

Obligations de l'utilisateur :

- Respecter les instructions du gardien,
- Respecter les règles de circulation sur le site (circulation à vitesse réduite, sens de circulation...),
- Ne pas descendre dans les conteneurs,
- Ne pas récupérer d'objets,
- Effectuer le tri conforme des matériaux en respectant la signalétique et les consignes indiquées pour chaque conteneur et par le gardien.

Article 7 : Gardiennage et accueil des utilisateurs

Le gardien est présent en permanence pendant les heures d'ouverture précisées à l'article 2. Il est chargé de :

- Assurer l'ouverture et la fermeture de la déchèterie,
- Veiller à l'entretien du site,
- Contrôler la nature des déchets par l'ouverture des sacs ou de tout autre contenant et les conditions d'accès conformément aux articles 3, 4 et 5,
- Informer les utilisateurs et obtenir un tri conforme des matériaux,
- Tenir les registres des entrées et des réclamations.

Article 8 : Infraction au règlement - Pénalités

Seront considérées comme infractions au règlement :

- Toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchèterie par le non-respect du règlement intérieur,
- Toute livraison de déchets interdits tels que définis à l'article 4,
- Tout dépôt de déchets aux abords de la déchèterie ou hors des conteneurs prévus à cet effet, pendant et en-dehors des heures d'ouverture (assimilable à un dépôt clandestin sur la voie publique). Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues à cet effet par les lois et règlements en vigueur,
- Toute action de chiffonnage et de récupération (les ordures deviennent propriété du SMICTOM au moment de leur chargement dans les bennes),
- Toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchèterie par le non-respect du règlement intérieur.

Les infractions au présent règlement constatées par le Président, toute personne habilitée par le Président ou par la réglementation en vigueur, donneront lieu à des poursuites devant les tribunaux compétents.

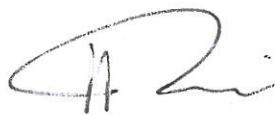
Article 9 : Application

Le présent règlement est applicable à partir de sa publication.

Le Président et les agents du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin sont chargés de l'exécution du présent règlement.

Fait à Wissembourg, le 10 juin 2013

Le Président



Frédéric REISS



29, rue Principale
Altenstadt



B.P. 40081
67162 WISSEMBOURG CEDEX

Tél. : 03 88 54 84 00 – Fax. : 03 88 54 35 29

ANNEXE

Liste des communes membres du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

Altenstadt	Keffenach	Preuschdorf
Aschbach	Kesseldorf	Reichshoffen
Beinheim	Kindwiller	Reimerswiller
Betschdorf	Kuhldorf	Retschwiller
Biblisheim	Kutzenhausen	Riedseltz
Birlenbach	Lampertsloch	Rittershoffen
Bitschhoffen	Langensoultzbach	Rothbach
Bremmelbach	Laubach	Rott
Buhl	Lauterbourg	Salmbach
Cleebourg	Leiterswiller	Schaffhouse près Seltz
Climbach	Lembach	Scheibenhard
Croettwiller	Lobsann	Schleithal
Dambach	Mattstall	Schoenenbourg
Dieffenbach les Woerth	Mommelshoffen	Schwabwiller
Drachenbronn	Merkwiller Pechelbronn	Seebach
Durrenbach	Mertzwiller	Seltz
Eberbach près Seltz	Mietesheim	Siegen
Eberbach près Woerth	Mitschdorf	Soultz sous Forêts
Engwiller	Morsbronn les Bains	Steinseltz
Eschbach	Mothern	Stundwiller
Forstheim	Munchhausen	Surbourg
Froeschwiller	Neewiller près Lauterbourg	Trimbach
Goersdorf	Nehwiller près Woerth	Uhrwiller
Griesbach	Niederbronn les Bains	Uttenhoffen
Gumbrechtshoffen	Niederlauterbach	Walbourg
Gundershoffen	Niederroedern	Weiler
Gunstett	Niedersteinbach	Windstein
Hatten	Oberbronn	Wingen
Hegeney	Oberdorf – Sparbach	Wintzenbach
Hermerswiller	Oberhoffen les Wissembourg	Wissembourg
Hoffen	Oberlauterbach	Woerth
Hohwiller	Oberroedern	Zinswiller
Hunspach	Obersteinbach	
Ingolsheim	Offwiller	